

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel		
AVIS n°2023-01		
16/03/2023	Objet : Évaluation du Plan de Gestion II (2016-2021) et Plan de Gestion III (2023-2032) de la Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire	Vote : favorable

Présentation du sujet

Le conservateur de la réserve introduit le sujet en présentant ses caractéristiques et son plan de gestion 2016-2021, en précisant que le nouveau plan est prévu pour 10 ans et intègre 2 nouveautés méthodologiques : le guide RNF et les critères de la liste verte UICN. Il présente la synthèse de l'évaluation du plan de gestion précédent puis détaille le contenu du nouveau plan de gestion 2023-2032 en insistant sur ses missions clés ou nouvelles (cf. diaporama).

Le premier plan de gestion s'intéressait principalement à la protection du géosite paléontologique. L'actuel s'est attaché à la poursuite de cette protection tout incluant les mesures de prises de connaissances et de protection du patrimoine vivant. Le nouveau plan de gestion s'inscrit dans la continuité de ce dernier en s'appliquant sur l'extension proposée sur les secteurs du Champ de tir et des Costes-Chaudes.

À l'issue de la procédure d'extension, la superficie de la réserve naturelle sera doublée, sachant que les nouvelles parcelles font déjà partie du site Natura 2000 et du site classé.

La RNN de Sainte-Victoire est gérée par le Département de Bouches-du-Rhône, par ailleurs propriétaire du site ainsi que de vastes espaces entourant celui-ci ; il est chargé de la protection, de la conservation, de la valorisation ainsi que de l'amélioration des connaissances du patrimoine naturel (géologique et biologique).

Malgré une superficie limitée (140 ha), la réserve présente une situation exceptionnelle avec à la fois une richesse biologique et paléontologique remarquable mais également une pression anthropique très forte (activités de loisirs).

Le rapporteur du CSRPN souligne une excellente progression de la connaissance de la biodiversité de la RNN. Il précise que le Conseil Scientifique de la réserve a émis des recommandations qui ont été reprises dans le plan de gestion présenté au CSRPN.

Synthèse des échanges

Le passage d'un plan de gestion de 5 à 10 ans est totalement légitime. La nécessité de passer des conventions avec les naturalistes intervenant sur la RNN permet au gestionnaire de maîtriser son patrimoine biologique.

La question de la gestion de la DFCI dans la RNN est posée. Le conservateur précise que la RNN travaille avec le service des Espaces Naturels Sensibles du Département pour minimiser les impacts de la DFCI. Les bois morts et chablis sont par exemple laissés en place.

Le CSRPN attire l'attention de la RNN sur le fait qu'il pourrait y avoir des "conflits" entre conservation du patrimoine biologique et du patrimoine géologique. Le conservateur admet qu'il faut effectivement souvent trouver un équilibre entre maintien des milieux ouverts et lutte contre le risque incendie. Dans tous les cas, l'objectif reste de minimiser l'impact sur le paysage.

Il est précisé que le terme de revégétalisation, employé dans le document du plan de gestion III, ne doit pas être utilisé pour parler de la fermeture des milieux, phénomène spontané et naturel.

Le projet de réintroduction de l'écrevisse à pattes blanches est approuvé à condition d'éliminer, préalablement à sa réintroduction, les menaces qui ont conduit à sa disparition. Le conservateur

précise que le projet se fera avec l'appui de la Maison Régionale de l'Eau et en collaboration avec la Société du Canal de Provence qui gère le barrage de Bimont afin d'éviter une situation similaire à l'avenir (assèchement de la résurgence alimentant le ruisseau suite à la mise en assec du barrage).

Il serait bon de connaître le fonctionnement hydrologique de l'ensemble karstique en lien avec le niveau de remplissage du barrage de Bimont ; cela est très mal connu et permettrait de mieux gérer les enjeux biologiques en aval (écrevisse notamment).

Concernant les suivis naturalistes, il est demandé s'ils permettent de suivre les évolutions et dynamiques des principaux compartiments biologiques présents dans la réserve. Les suivis sont faits soit en interne lorsque l'équipe de la RNN dispose des compétences, soit confiés à des prestataires. Dans tous les cas les protocoles en vigueur sont appliqués.

Il est remarqué qu'il y a souvent beaucoup d'indicateurs de réalisation dans les plans de gestion, mais qu'il manque généralement des indicateurs de l'état de conservation. La liste verte prévoit ces indicateurs.

Synthèse de l'avis 2023-01 :

Suite à la présentation faite par le Conservateur de la Réserve et les échanges entre les membres du CSRPN, le conseil félicite le département pour son investissement et sa bonne gestion du territoire, malgré la très forte pression touristique. Le plan de gestion présenté est pertinent et réaliste et permet d'identifier des pistes d'amélioration claires et intéressantes.

Le CSRPN suggère de revoir l'utilisation du terme de revégétalisation, d'étudier le fonctionnement hydrologique de l'ensemble karstique en lien avec le niveau de remplissage du barrage de Bimont et de définir des indicateurs d'état de la biodiversité.

Le CSRPN se félicite de l'objectif de maintien des milieux ouverts et souhaite qu'une gestion de la DFCI, bénéfique à la pie grièche méridionale et au traquet oreillard entre autres, soit mise en place (débroussaillage réalisé de façon « douce » et manuelle).

Concernant les peuplements forestiers, il préconise comme objectif à long terme de privilégier les espèces moins inflammables.

Un avis favorable à l'unanimité est donné au troisième Plan de Gestion 2023-2032.

**Votants : 19 / favorable : 19 / défavorable : 0 / abstention : 0*

Le Président du Conseil Scientifique
Patrick Grillas

